



VB/cf - Div n° 6015_05

Paris, le 14 mai 2024

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 64 CONCERNANT CREDIT AGRICOLE SA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



CREDIT AGRICOLE SA

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 34 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



- **RESOLUTION 36 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 36 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans les résolutions 34 et 38 qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 38 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 38 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 34 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de CREDIT AGRICOLE SA

Le conseil d'administration de CREDIT AGRICOLE SA comportera, à l'issue de l'assemblée générale un tiers de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Dominique Lefebvre	Président Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	17	2025	0	1		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	SAS rue la Boétie rep par Raphaël Appert	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	21	2027	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Auffray	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	3	2027	0	1			M
	Hugues Brasseur	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	2	2026	0	1	M		
	Pierre Cambefort	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	6	2025	0	1			
	Jean-Pierre Gaillard	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	10	2025	0	1	M	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole Gourmelon	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	60	FR	4	2027	0	1			
	Christiane Lambert	Rep. organisations prof. agricoles	Non libre d'intérêts	69%	F	63	FR	7	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe Lesur	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	M	52	FR	3	2027	0	1			
	Pascal Lheureux	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	4	2026	0	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Louis Tercinier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	7	2027	0	1		M	
	Catherine Umbricht	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	56	FR	3	2024	0	1			M
	Eric Vial	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	2	2026	0	1			
	Eric Wilson	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	3	2024	0	1			
	Agnès Audier		Libre d'intérêts	92%	F	59	FR	4	2026	0	3	M		P
	Sonia Bonnet-Bernard		Libre d'intérêts	92%	F	62	FR	2	2026	0	2	P		
	Marie-Claire Daveu		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	4	2026	1	2			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Marianne Laigneau		Libre d'intérêts	92%	F	59	FR	3	2027	1	1		P	
	Alessia Mosca		Libre d'intérêts	100%	F	48	IT	3	2026	0	1	M	M	M
	Carol Sirou		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	2	2026	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Christine Gandon		Non libre d'intérêts	Nouveau	F	57	FR	Nouveau	2025	0	1			
	Pascale Berger	Jean-Michel Censeur Forest	Censeur											
	Olivier Desportes	Censeur												
	José Santucci	Censeur												



2. Spécificités

- Trois censeurs rémunérés siègent au conseil sans justification particulière.
- Taux de présence aux réunions du conseil inférieur à 70% pour un membre du conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

